



Le Velvet Corner
(page 3)



Finances
Le budget communal
(pages 8 à 10)



Action sociale
Le repas de séniors
(pages 12 à 13)



Urbanisme
Ouverture de la salle «LOKUS»
(page 14)



La vie associative
Le Comité des Fêtes
(pages 20 à 21)

Sommaire

Le Comité de Rédaction

Alain AUZET, Maire

Farid BA IDRISSE,
Conseiller délégué au
Conseil Municipal des
Jeunes

Nathalie KLECZINSKI,
Conseillère municipale

Magali MOULINOT,
Service Communication

Françoise PERREAU, Membre
bénévole du Comité de
Rédaction



Remerciements

Les associations
Réaltaises
Christelle BONILLO
Joffrey ESCARGUEL
Angélique LETACHE
Aurélié ROBIN

Mot du Maire	P. 1
La vie à Réau	P. 2 à 7
Finances	P. 8 à 10
Action sociale	P. 11 à 13
Urbanisme et travaux	P. 14 à 15
Dossier - Don du sang, qui peut donner ?	P. 16
Dossier - Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.)	P. 17
Dossier - Valorisation des biodéchets dans la restauration	P. 18
Dossier - La cause animale	P. 19
Dossier - Louis Pasteur - Cela s'est passé en Seine-et-Marne	P. 19
La vie associative	P. 20 à 23
Info Grand Paris Sud	P. 24
Les services périscolaires	P. 25
L'école de La Colombe	P. 26
Brèves des conseils municipaux	P. 26
Réau pratique	P. 27 à 29
Les évènements à venir	

Naissances :

17/01/2023 - SOUPART Léana, Lydie, Annie - Bourg
23/02/2023 - DE JESUS GASPARD FERNANDES Enzo - Le Plessis-Picard
22/04/2023 - VION Kayna, Suzanne, Evelyne - Bourg

Police Pluri Communale de Vert-Saint-Denis :

Accueil physique du public
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

2 rue Pasteur
77240 Vert-Saint-Denis

Accueil téléphonique : 01.64.10.59.03

Mail: pm@vert-saint-denis.fr

Mot du maire



Chères Réaltaises, chers Réaltais,

Les ouvertures et mises en service ont été nombreuses ces derniers mois : l'espace évènementiel « Lokus », la station multi-énergies ou encore le déconditionneur de bio-déchets.

Mais aussi bien entendu le « Velvet Corner » qui a ouvert ses portes sur la place des Saint-Pères courant juin. Petit commerce mais symbole fort d'un retour du commerce de détail, qui avait disparu du Bourg depuis 40 ans. Une véritable renaissance !

Dans un tout autre domaine, après avoir été labellisée « territoire engagé gaz vert » par GRDF, notre commune vient à nouveau d'être mise à l'honneur, cette fois-ci par l'Ademe (Agence de la transition écologique), dans son guide des usages du gaz renouvelable, aux côtés de quatre autres collectivités françaises.

Les 29 logements locatifs sociaux de la « résidence des Coquelicots » ont quant à eux pris un peu de retard et ne devraient être livrés qu'au mois de septembre.

Un autre projet immobilier, en accession cette fois-ci, a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire. Il s'agit de la construction de 34 maisons individuelles dans le Bourg, sur une emprise foncière située entre la rue de Cramayel et la rue d'Ourdy. C'est le promoteur « les Nouveaux Constructeurs » qui porte ce projet.

L'installation de 7 caméras se termine, et plusieurs programmes de travaux ont été inscrits au budget 2023 (à lire dans les pages urbanisme et travaux).

Renforcer l'animation locale de notre commune, et participer très activement à la transition écologique, voilà deux axes de travail initiés il y a plusieurs années et qui voient leur concrétisation aujourd'hui.

Plus que jamais, c'est un vrai bonheur et une grande fierté d'être votre Maire !

Au plaisir de vous croiser dans la commune !

Bien fidèlement

Alain AUZET
Maire de RÉAU

Votre Info Réau évolue !

Dans un souci écologique et économique, le grammage de votre Info Réau est réduit.



La vie à Réau

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945



Retour sur la cérémonie du 8 mai, qui commémore la capitulation sans condition de l'Allemagne, signée, en 1945, à Reims le 7 mai, puis à Berlin le 8 mai à 22h43. Lors de cette cérémonie, présidée par Monsieur le Maire, Alain AUZET, nous avons pu compter sur la présence d'Olivier FAURE, Député de la 11ème circonscription, Stéphanie LE MEUR, Conseillère Régionale, Virginie THOBOR, Conseillère départementale, la Capitaine MULLER, Cheffe du centre d'incendie et de secours de Moissy-Cramayel.

Nous avons aussi pu compter sur la présence du comité d'entente des anciens combattants de Moissy-Cramayel, représenté par Monsieur KILAHY, son Président, de l'Harmonie de Moissy-Cramayel et de son Président, Monsieur Didier TURBA. Enfin, nous remercions tout particulièrement les enfants de l'école de La Colombe, et leurs enseignantes, qui ont lu le poème "Liberté" de Paul Éluard.



Semi-marathon de Sénart



L'historique Marathon de Sénart est, depuis 2022, remplacé par les 10 Km et le semi-marathon (21,1 km) de Grand Paris Sud.

Ce qui n'a pas changé, c'est la date : toujours le 1er Mai !

Cette année, trois coureurs Réaltais ont attiré l'attention des spectateurs chacun réalisant des performances respectables. Pour l'occasion, des t-shirts «Team Réau» avaient été préparés.

Pierre-Louis MARTIAL, un coureur pourtant novice, a réalisé une performance remarquable en terminant la course en 2h04. Il a montré une grande persévérance et une maîtrise de soi tout au long de la course pour atteindre ce bon temps de course.

Jocelyn BIANAY, quant à lui, était le partenaire de course de Pierre-Louis. En bon coach, il a joué un rôle important le soutenant tout au long de la course et en lui fournissant l'encouragement nécessaire pour maintenir un rythme constant.

Enfin, Alain AUZET a également terminé le semi-marathon avec un temps respectable de 2h28. Bien qu'il n'ait pas atteint les mêmes performances que les deux autres coureurs, Alain a tout de même montré une détermination et une volonté de fer pour traverser la ligne d'arrivée en un temps honorable.

En somme, ce semi-marathon de Sénart est une épreuve qui met en lumière la persévérance, la force mentale et la détermination des coureurs. Leur performance doit être saluée et admirée pour leur capacité à pousser leur corps et leur esprit au-delà de leurs limites.

Rendez-vous l'an prochain avec, nous l'espérons, encore plus de coureurs réaltais !

La vie à Réau

Inauguration de la station multi-énergies



Le 23 mai dernier, avait lieu l'inauguration de la station Bio Gnc du parc de l'A5, en présence de :

- Alain Auzet, Maire de Réau.
- Michel Bisson, Président de l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.
- Gilles Battail, Conseiller régional d'Île-de-France.

Nous remercions également l'EPA Sénart, la Préfecture de Seine-et-Marne, Engie Solutions ainsi que Jean-Jacques Guillet, Président du Sigeif et de la « Sem SIGEIF Mobilités » (propriétaire de la station).

Retour en images sur l'inauguration de cette station pionnière en Seine-et-Marne, ne produisant que du Bio Gnc, issu de méthaniseurs locaux, dont celui de Réau.

Le Bio-Gnc, qui alimente principalement les poids lourds, c'est :

- Jusqu'à 80% de réduction des émissions de CO².
- La quasi-disparition des particules fines.
- Une réduction de 50% du bruit des véhicules.

Désherbage citoyen

Nous étions réunis le 3 juin dernier pour notre désormais matinée citoyenne de désherbage du cimetière communal. Nous n'étions pas très nombreux, mais avons tout de même nettoyé notre cimetière. Une manière d'honorer les défunts et d'apporter une aide aux services techniques. Rappelons que la commune est Zéro Phyteau, et que nous n'employons plus aucun désherbant chimique.



Ca y est, le « Velvet Corner » est ouvert !



Décalé de plusieurs mois en raison des difficultés du promoteur à terminer le programme des Jardins de Réau, le "Velvet Corner" est le premier commerce (hors restaurant) qui ouvre dans la commune depuis une quarantaine d'années.

C'est au mois de juin que les portes se sont ouvertes sur la place des Saint-Pères.

Il s'agit d'un salon de thé proposant des viennoiseries, du pain, différentes pâtisseries, des sandwiches pour le midi, et offrant la possibilité de consommer sur place, à l'intérieur ou en terrasse.

Le projet a bénéficié d'un prêt à taux zéro et d'une subvention accordée à Mademoiselle Avril, jeune porteuse de projet, par la structure "Initiative Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne".

Espérons que les prestations commercialisées rencontreront du succès auprès des Réaltais, et que d'autres commerces viendront animer le centre bourg dans les mois qui viennent.



La vie à Réau

Des événements au musée Safran

Le musée aéronautique et spatial Safran propose de nombreux événements sportifs et culturels ouverts à tous, et souvent gratuits ou moyennant une petite participation financière. En avril, le musée recevait la crème de l'escrime mondiale, ainsi qu'une pièce de théâtre, « Au Ras des Pâquerettes », deux événements qui ont attiré un public nombreux, et qui encouragent Monsieur Lorraine, directeur du musée, à continuer à faire vivre ce musée autrement. En mai, le musée ouvrait ses portes avec une exposition photo de Dominique Beaufrère, et la nuit des musées, avec une découverte nocturne de ce haut lieu de la culture aéronautique française.

Escrime et théâtre en avril



Expo photos et Nuit des Musées en mai



Nous vous rappelons que le musée Safran est accessible gratuitement tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le second et le dernier samedi de chaque mois de 14h à 17h.

La vie à Réau

Vernissage au musée Safran

Le 10 mai dernier, Monsieur le Maire s'est rendu au vernissage de la superbe exposition photo au musée aéronautique et spatial Safran accompagné de Nathalie Kleczinski, conseillère municipale chargée de la communication. Une exposition réalisée par Dominique Beaufrère, passionné de photographies et ancien Directeur du musée. Monsieur Declercq, ancien Directeur du musée lui aussi et Monsieur Rio, ancien salarié de Safran, étaient également présents. Vous pouvez d'ailleurs découvrir certains de ses clichés en exposition permanente et gratuite à l'extérieur du musée Safran.

Merci au Directeur actuel, Christophe Lorrière, de faire vivre ce musée au travers de nombreux événements ouverts au public.



La nuit des Musées



Comme chaque année, le musée aéronautique et spatial Safran participait à la Nuit des Musées qui avait lieu cette année le 13 mai. Ce fut l'occasion de découvrir ou de redécouvrir ce joyau de l'histoire de l'aéronautique. Une visite haute en couleurs, et dirigée de mains de maîtres par les bénévoles du musée, comme Monsieur Rio (à gauche), ancien salarié de la SNECMA et Monsieur Declercq (à droite), ancien Directeur du musée. Retour en quelques images sur cette magnifique nuit des musées.



La vie à Réau

Air Legend Paris-Villaroche

Le spectacle aérien AIR LEGEND est un événement désormais incontournable qui se déroule chaque deuxième week-end de septembre, sur l'aérodrome de Melun-Villaroche, à 40 km au sud-est de Paris. Ce spectacle exceptionnel permet de voir voler des avions légendaires, qui sont rarement ou jamais vus en France. Pour l'édition 2023, patrouilles et avions remarquables de la Deuxième Guerre Mondiale seront mis à l'honneur. Dans le ciel, les spectateurs pourront admirer des avions mythiques, icônes de la Deuxième Guerre Mondiale, ou jets anciens et modernes, dont certains jamais ou très rarement vus en France. Au sol, de nombreuses animations permettront aux visiteurs d'approfondir leurs connaissances, et de se divertir dans une ambiance des années 1940.



Les préventes de billets sont disponibles sur le lien suivant :

<https://airlegend.fr/billetterie/>

Nous remettons en place, le dispositif de 2022, sur le hameau de Villaroche, afin de limiter les désagréments liés aux stationnements sur toute la durée de l'événement.

Vos photos dans l'Info Réau

Nous avons remarqué de jolies photos sur certaines publications...

Nous aimerions en publier certaines dans nos prochains numéros de l'Info Réau.

Une rubrique verra le jour dans le prochain numéro, nous comptons sur vous !

Pour ce numéro, nous remercions Evelyne Szibiak et Anne-Christine Vivès Troublé pour ces jolis clichés !



Photo : Evelyne Szibiak



Photo : Anne-Christine Vivès Troublé

La vie à Réau

« Lu dans la presse »

Le 11 mars 2023

Le Parisien

Seine-et-Marne : à Réau, un stage pour aider les motardes à se sentir bien au guidon.

Une trentaine de motardes se sont réunies symboliquement mercredi 8 mars pour participer à un stage de sécurité routière au Centaure à Réau. Secourisme, cours de pilotage, atelier dédié aux équipements, elles ont pu bénéficier d'une vraie remise à niveau.



Réau (Seine-et-Marne), mercredi 8 mars 2023. Une trentaine de motardes ont participé à une journée de stage pour mieux appréhender la conduite de leur deux-roues. DR

Ce n'est évidemment pas un hasard si le Centaure de Réau a mis à disposition gratuitement ses équipements un 8 mars. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, une trentaine de motardes, expérimentées ou non, ont enfourché leur machine pour participer à une journée dédiée à la sécurité routière. L'initiative, pilotée par la préfecture de Seine-et-Marne, réunissait également la gendarmerie, la police, les CRS et les pompiers. Une autre femme était également présente, en l'occurrence Florence Guillaume, la déléguée interministérielle à la Sécurité routière.

Bien que la pluie se soit aussi invitée à la fête, cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur comme l'atteste Catherine, 60 ans,

l'une des motardes qui s'étaient inscrites gratuitement pour « retrouver de la confiance » et « se remettre à niveau ». Cette habitante de Melun a passé avec succès son permis de conduire il y a quatre ans. En mars dernier, un accident à La Rochette, qui s'est soldé par une semaine d'hôpital et une ablation de la rate, lui a fait perdre de la confiance, même si elle est remontée depuis sur la selle de son Indian Scout Sixty.

Des airbags gratuits offerts aux participantes.

« C'était super bien, insiste-t-elle. Le matin, nous avons suivi des ateliers pour apprendre les gestes de premiers secours et aussi les trajectoires dans les virages, revoir les équipements de sécurité ou encore la manière de relever sa moto. »

Une compagnie d'assurances en a d'ailleurs profité pour offrir à chaque participante un gilet airbag, dont la valeur oscille entre 200 et 300 euros. « On a pu mesurer que c'est efficace puisqu'une des participantes du stage nous a raconté qu'elle est tombée lors de la balade qui était organisée l'après-midi », rigole Catherine. Son seul regret : la pluie, qui a quelque peu douché son enthousiasme lors de cette sortie de 76 kilomètres aux alentours de Melun.



Réau (Seine-et-Marne), mercredi 8 mars 2023. Plusieurs ateliers étaient organisés pour les participantes. DR

« C'était la seule fausse note, confirme Patrick Martinez, le commandant de l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de Seine-et-Marne. Sinon, nous avons eu des motardes expérimentées, d'autres plus jeunes, qui se sont toutes montrées à l'écoute et très bien équipées par rapport à certains hommes. » L'officier de gendarmerie tient à rappeler l'importance à sensibiliser les motards, « surreprésentés » dans les accidents de la circulation : « En Seine-et-Marne, sur la zone gendarmerie, un deux-roues motorisé est impliqué dans un accident sur cinq alors qu'ils ne représentent que 2 ou 3% du parc routier. »

Par Thomas SEGISEMENT - Le Parisien - 11 mars 2023

Finances

Budget communal

Le 13 avril, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, a adopté à l'unanimité le budget de la commune.

Auparavant, deux commissions finances s'étaient réunies après avoir recueilli les propositions et desiderata des commissions travaux, scolaires, jeunesse sports associations, etc...

La 1ère commission, le 29 mars, a permis d'examiner et de finaliser le bilan de l'année écoulée (compte administratif 2022), de définir les taux des taxes à proposer ainsi que les subventions aux associations.

La 2ème commission, le 6 avril, pour valider les propositions pour chaque poste budgétaire en fonctionnement et investissement et ainsi prendre en compte les travaux et autres projets à mener en fonction des besoins et ressources disponibles. (budget primitif 2023).

Comme pour chacun d'entre nous, certains postes de dépenses ont subi des augmentations importantes en 2022, particulièrement ce qui concerne les énergies et carburants. Nous avons réussi à en limiter l'impact et nous restons vigilants sur ces points pour renégocier les contrats avec les différents fournisseurs.

La gestion rigoureuse des dépenses, mais aussi, tout le travail accompli pour rechercher et monter des dossiers afin d'obtenir les subventions auxquelles nous pouvons prétendre (Département, Région, État, organismes divers...), nous permettent de poursuivre les gros projets engagés et d'envisager de nouvelles réalisations au profit de tous les habitants à court et moyen terme.

Taxe foncière

Le Conseil Municipal a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux des taxes foncières : 32,3% sur les propriétés bâties et 36% sur les propriétés non bâties.

Cependant, les bases servant au calcul de la taxe foncière ayant été revalorisées de 7,1% par l'État pour 2023, la taxe foncière subira de ce fait une augmentation cette année.

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, seules les résidences secondaires y sont désormais assujetties et son taux reste également inchangé.



Comment fonctionne un budget communal ?

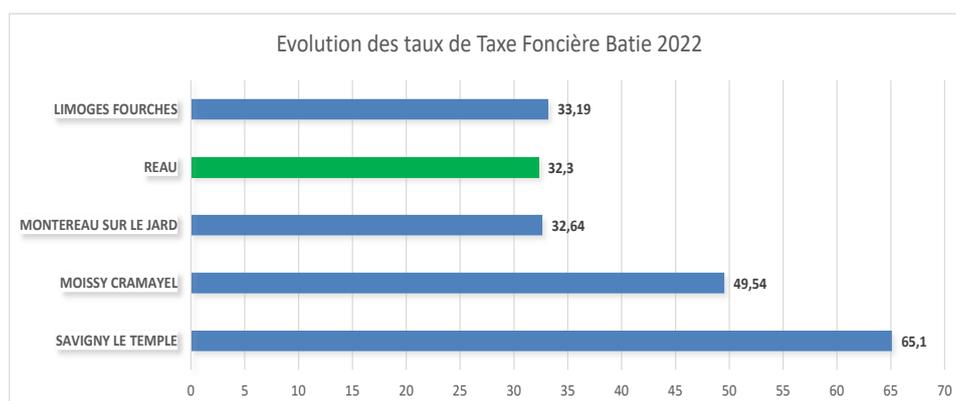


Le budget se compose de deux parties :

Une **partie fonctionnement** qui permet de réaliser les dépenses concernant les services (charges générales, charges de personnel, d'entretien, subventions aux associations...).

Une **partie investissement** qui permet de réaliser les dépenses concernant les travaux d'aménagement, d'acquisitions de biens. Les travaux d'entretien, quant à eux, sont financés sur la partie fonctionnement.

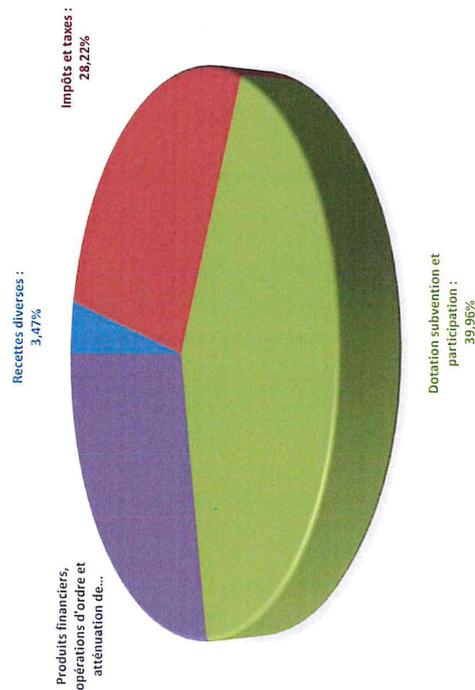
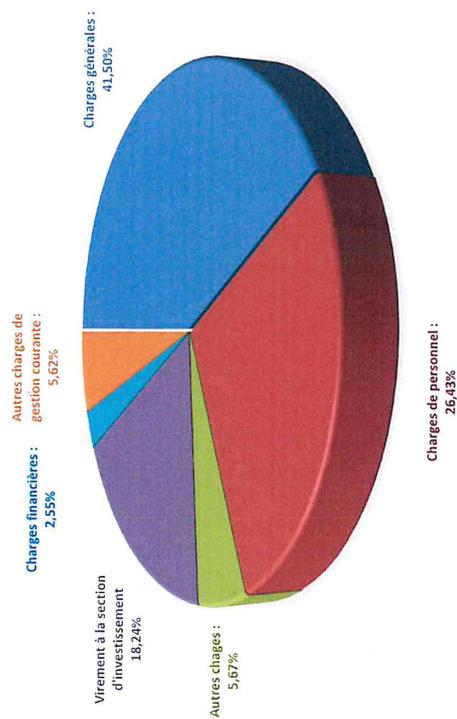
Les **recettes** proviennent principalement des taxes communales (taxe sur le foncier bâti et non bâti), des dotations de l'État, de la Communauté d'Agglomération et des subventions obtenues pour financer partiellement certains projets.



Finances

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

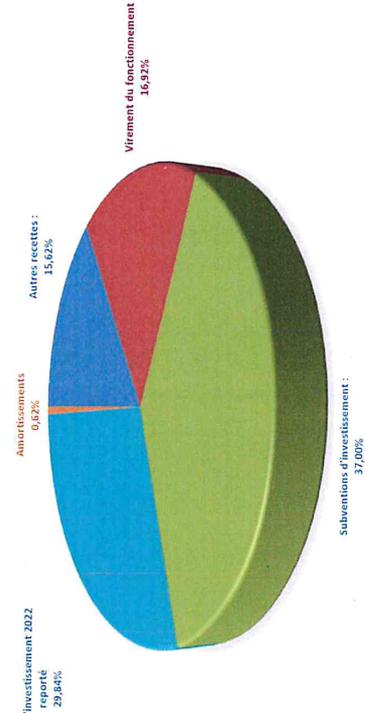
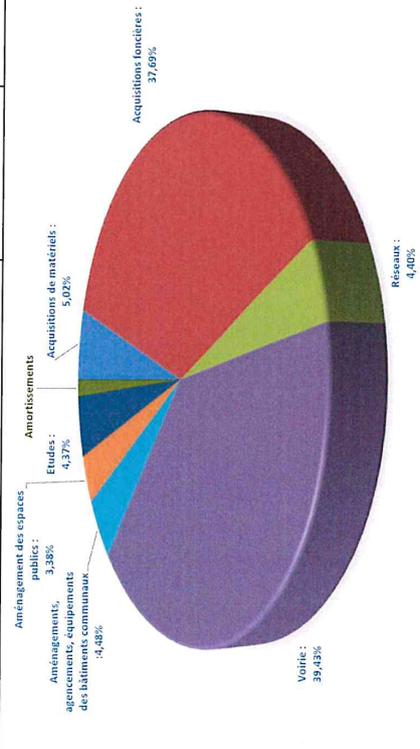
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges générales : frais d'entretien et de gestion : des locaux, des espaces publics et du matériel - achat de fournitures administratives, scolaires et techniques, frais de transport, assurance, fêtes et cérémonies.	1 253 860,00 €	41,50%	104 956,00 €
Charges de personnel : salaires, cotisations retraite, assurance	798 419,70 €	26,43%	852 547,00 €
Autres charges : reversement sur dotation, dépenses imprévues	171 295,00 €	5,67%	1 207 295,00 €
Virement à la section d'investissement	550 903,64 €	18,24%	856 214,34 €
Charges financières : intérêts d'emprunt, provisions	76 960,00 €	2,55%	
Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, subventions aux associations, subvention au CCAS, redevance spéciale pour collecte des ordures ménagères	169 774,00 €	5,62%	
Total global dépenses de fonctionnement	3 021 012,34 €	100,00%	3 021 012,34 €



Finances

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
montant	taux	montant	taux
163 388,00 €	5,02%	508 382,57 €	15,62%
Acquisitions de matériels : Techniques (véhicule, outillage, panneau de signalisation, d'entrée de ville et d'affichage, mobilier urbain Mairie : mobilier, informatique (logiciels, ordinateurs), Groupe scolaire : mobilier, socle numérique, mise aux normes; aménagement d'aires de jeux. Cantine et périscolaire : équipement et mobilier			
1 227 000,00 €	37,69%	550 903,64 €	16,92%
Acquisitions foncières : acquisition d'un bâtiment pour l'extension de la mairie et frais de notaire, frais d'acquisition terrain pour réalisation d'un parking à Villiaroche et rue de la Croix des Anges, projet d'acquisition d'un bâtiment pour ouverture d'une maison de santé			
143 265,00 €	4,40%	1 204 417,00 €	37,00%
Voirie : aménagement d'une aire de stationnement à Villiaroche. Réalisation d'une église et installations de radars pédagogiques à Villiaroche, travaux de voirie rue des Bergers, Pose de blocs de béton pour sécurisation anti-intrusion, ralentisseurs à Villiaroche. Subventions d'investissement : solde subvention parking rue Frédéric Sarazin, inasulation de la vidéoprotection, fonds de concours de GPS pour acquisition du bâtiment pour l'extension de la mairie, travaux d'aménagement de la mairie.			
1 283 417,00 €	39,43%		
Aménagement, Agencement, Equipement des bâtiments communaux : travaux d'aménagement de l'extension de la mairie, aménagement et équipement salle des fêtes, menuiseries de l'église, toiture du bâtiment des services techniques, mise aux normes des portes de l'école, pose d'une lanterne devant la mairie			
145 892,00 €	4,48%	971 420,43 €	29,84%
Aménagement des espaces publics : aménagement de la Place des Saints-Pères, vidéoprotection, plantations allée de la Coquerie, aménagement d'une aire de stationnement à Villiaroche, Réfection du mur du parc de la mairie, Aménagement d'éclairage public			
109 930,00 €	3,38%	20 035,00	0,62%
Etudes : PLU mise en révision, Phase 2 de l'aménagement de la rue Frédéric Sarazin, étude pour aménagement de stationnement impasse de la Foige.			
142 196,64 €	4,37%		
Remboursement d'emprunt			
40 070,00 €	0,00%		
Déficit d'investissement reporté			
Amortissements			
3 255 158,64 €	100,00%	3 255 158,64 €	100,00%
Total Global Dépenses d'investissement			



Action sociale

Aide à la téléassistance pour les séniors



Les personnes à partir de 65 ans (ou moins de 65 ans avec une prescription médicale) souhaitant bénéficier d'un appareil de téléassistance peuvent s'adresser en mairie. Elles seront dirigées vers les différents organismes prestataires. Ce service est facturé directement aux bénéficiaires.

Sont pris en charge par le C.C.A.S. :

- La prestation de base à 8,99 € par mois.
- La prestation « errance » à 6,61 € par mois.
- La prestation « chute » à 4,82 € par mois.

Les autres options (détecteur de fumée...) seront à la charge du demandeur.

Pièces à fournir pour le 1er Novembre 2023 :

- Facture.
- Relevé d'identité bancaire.
- Justificatif Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.).
- Prescription médicale pour les moins de 70 ans.

Vigilance en période estivale

En période estivale, les personnes âgées sont encore plus vulnérables que d'habitude. En été, l'absence de leurs proches (famille, voisin), partis en vacances, les isole encore plus.



La chaleur les fatigue plus et ils ne sont pas toujours capables de réagir à certaines situations sans un peu d'aide ou d'attention.

Si vous avez connaissance d'une personne qui pourrait, durant ces périodes, être dans cette situation, vous êtes invités à le signaler auprès du secrétariat de la mairie qui alertera le CCAS afin de lui apporter une attention particulière. Pour tout signalement, veuillez contacter le C.C.A.S. de Réau sur l'adresse mail : ccas@reau.fr.

Recensement des personnes atteignant 65 ans

Si vous avez 65 ans en 2023, merci de transmettre vos coordonnées en mairie. Cela nous permettra de garder le contact en cas de canicule, crise sanitaire et de vous envoyer quelques invitations pour de beaux événements.

Transports étudiants

Le CCAS peut participer aux frais de transport pour les étudiants POST BAC à BAC +2.

Pour bénéficier de cette aide :

- Être étudiant post BAC (1 ou 2) pour l'année scolaire 2022/2023.
- Aide plafonnée à 30 € par étudiant, la participation du CCAS ne pourra pas dépasser 50% du reste à charge.
- Dossier à déposer avant le 31 juillet 2023 pour l'année 2022-2023.

Pièces à fournir :

- Facture acquittée pour l'année écoulée.
- Carte d'étudiant de l'année en cours.
- Justificatif de domicile.
- Relevé d'identité bancaire.



Action sociale

Le repas des séniors

Mardi 6 juin s'est déroulé le repas annuel des séniors offert par la commune, en présence d'Alain AUZET, Maire de Réau et d'Angélique LETACHE, Maire-Adjointe.

Nous avons été agréablement surpris par le nombre de participants et nous les remercions sincèrement.

L'ambiance fut très conviviale et agréable. Certains ont chanté, d'autres dansé avec le groupe Modern Art. Le repas a été apprécié par tous.



Action sociale

Le repas des séniors



Urbanisme et travaux

Urbanisme

Ouverture de la salle « LOKUS »



Source site internet : lokusreceptions.fr

Un espace événementiel a ouvert à l'entrée du parc de l'A5.

Dénommé « Lokus », l'établissement a reçu un avis favorable suite à la commission de sécurité et d'accessibilité.

Permettant de recevoir environ 300 personnes, il accueillera des réceptions privées et des événements professionnels.

**LOKUS SALLE DE RECEPTION - 2000 Rue Denis Papin -
77550 Réau**

contact@lokusfrance.fr

Téléphone : 06 69 06 09 32

Poste de garde du parc de l'A5



Le projet du parc d'activités de l'A5 prévoyait qu'il soit « fermé » de part et d'autre.

Ce sera le cas courant 2024 : une barrière sera installée côté Ouest, sur la commune de Moissy-Cramayel, et un poste de garde sera construit en entrée de parc, côté Réau, juste après l'entrée commune à la station multi-énergies et à l'espace « Lokus ».

A cette occasion, le giratoire situé à l'entrée du parc sera terminé et la liaison douce du barreau sud sera prolongée jusqu'à l'entrée de Moissy-Cramayel.

Urbanisme et travaux

Travaux communaux

Les travaux inscrits au budget

Le budget primitif (prévisionnel) a été voté en avril.

Plusieurs programmes de travaux y sont inscrits. Il s'agit, soit de travaux reportés n'ayant pas pu être réalisés en 2022, soit d'investissements nouvellement inscrits.

En voici une liste non exhaustive :

- **10 000 €** de frais d'études pour repenser l'aménagement autour du stade.
- **10 000 €** de frais d'études pour l'aménagement d'un parking impasse de la Forge.
- **11 606 €** pour des aménagements de sécurité dans le bourg (feu récompense, miroir et balises, etc).
- **13 000 €** pour des aménagements place des Saint-Pères (installation de jardinières notamment).
- **20 634 €** pour le périscolaire.
- **25 000 €** pour l'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques
- **26 759 €** pour l'aménagement d'une « écluse routière » à Villaroche en vue de réduire la vitesse.
- **28 300 €** pour le parc de la mairie (notamment le dernier mur à restaurer, côté « jardins de Réau »).
- **38 200 €** pour l'acquisition d'un terrain et l'aménagement d'une aire de stationnement à Villaroche.
- **58 200 €** à Ourdy pour refaire les enrobés sur une partie de la rue des Bergers.
- **58 816 €** pour des aménagements à l'église (notamment la restauration de la porte et une nouvelle échelle pour monter au clocher).
- **63 193 €** pour des travaux et aménagements dans le groupe scolaire (remplacement de certaines portes vitrées, acquisition de mobilier, installation de jeux pour enfants dans la cour).
- **72 579 €** pour divers équipements pour la mairie actuelle.
- **76 000 €** pour la réfection des toitures du garage de la mairie et des services techniques.
- **94 350 €** de frais d'études la révision du PLU.
- **98 592 €** pour le déploiement de 7 caméras de vidéoprotection.
- **300 000 €** pour l'acquisition de bâtiments à définir (pour locaux commerciaux, maison médicale).
- **2 031 096 €** pour l'extension de la mairie (dont **900 000 €** pour l'acquisition du bâtiment).



Un permis déposé pour la construction de 34 maisons individuelles dans le Bourg

Après plusieurs mois de discussions avec les différents propriétaires, les élus et les services de la commune, le promoteur « Les nouveaux constructeurs » a déposé début mai un permis de construire pour la réalisation d'un programme de 34 maisons individuelles dans le Bourg.

Le projet devrait s'articuler autour d'une rue centrale. On y entrera par le début de la rue de Cramayel et on en sortira par la rue d'Ourdy.

Ce projet est inclus dans le périmètre protégé par les Bâtiments de France.

Dossier

Réau, partenaire de l'Établissement Français du Sang

Don du sang, qui peut donner ?

En France, il y a certaines conditions à respecter pour pouvoir donner son sang. Tout d'abord, il faut être âgé de 18 à 70 ans, être en bonne santé, peser au minimum 50 kilos, ne pas avoir été transfusé depuis 1980, ne pas avoir été atteint de cancer ou de maladies infectieuses, ne pas avoir voyagé dans certains pays où il y a des risques de transmission de maladies infectieuses, ne pas avoir été tatoué ou percé et enfin ne pas avoir consommé de drogues par injection dans les 4 mois qui précèdent le don. Le don sera également impossible si vous avez séjourné au Royaume-Uni pendant au minimum 1 an cumulé entre 1980 et 1996. Vous pouvez être exclu du don de sang en cas de **contre-indications médicales**, mais vous ne pouvez pas en être exclu **en raison de votre orientation sexuelle**.

Avant chaque don, vous serez reçu par un médecin qui vous posera des questions sur votre santé et votre mode de vie, afin de s'assurer que vous remplissez toutes les conditions pour donner votre sang. Elle effectuera également un examen médical rapide pour vérifier votre taux d'hémoglobine et votre tension artérielle.

En France, donner son sang est un **acte bénévole** et non rémunéré. Le don de sang permet de sauver des vies et de contribuer à l'effort de solidarité nationale.

Quelles sont les différentes utilités du sang donné ?

Le sang donné est utilisé pour aider les personnes qui en ont besoin pour diverses raisons. Les transfusions sanguines sont couramment utilisées pour traiter les patients atteints de maladies telles que l'anémie, les troubles de la coagulation, les hémorragies, les cancers, les maladies cardiaques et les infections graves. Le sang est également utilisé pour les patients subissant des interventions chirurgicales complexes, y compris les transplantations d'organes ou lors de besoins urgents en cas d'accidents. **Les dons de sang sont donc essentiels pour assurer une réserve suffisante de sang dans les banques de sang**, afin de répondre aux besoins des patients dans les hôpitaux et les centres de soins médicaux. Le sang est également utilisé pour produire des médicaments dérivés du sang, tels que les facteurs de coagulation pour les patients atteints d'hémophilie. Les dons de sang sont donc d'une grande importance pour les soins de santé et pour sauver des vies.



Dossier

Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.)



Dans notre dernier numéro nous évoquions l'arrivée de la Police pluri-communale avec le panel de services qu'elle comprend et notamment l'Opération Tranquillité Vacances. Son but : partir de chez soi l'esprit serein ! Le principe est simple : les policiers municipaux surveillent votre domicile (ou commerce) en votre absence. Ils effectueront des patrouilles sur les heures d'ouverture de la Police pluri-communale en veillant à ce qu'il n'y ait aucun problème chez vous.

Les beaux jours arrivent et le temps des escapades aussi, nous quittons notre foyer afin de prendre du repos mérité, s'évader pour un week-end ou quelques semaines. Partir en toute quiétude, savoir que son foyer et ses biens sont en sécurité pendant son absence est rassurant.

La Police Nationale et la Police pluri-communale sont présentes sur ce dispositif, leur objectif étant d'éviter les cambriolages. En cas d'anomalie constatée, les forces de l'ordre s'engagent à vous prévenir ou prévenir la personne de votre choix.

Plusieurs options s'offrent à vous pour en bénéficier :



1

**Remplir le formulaire OTV
Ou
Le télécharger sur le site Réau.fr**

2

**Le déposer en mairie aux heures ouvrables
ou
Par mail au Pm@vert-saint-denis.fr**

POLICE NATIONALE



**De chez soi sur le site
Service-Public.fr**



**En se rendant dans son commissariat
pour s'inscrire à
l'Opération Tranquillité Vacances**

Dossier

Valorisation des biodéchets dans la restauration

Pionner de la valorisation des biodéchets dans la restauration parisienne



Notre histoire a éclo dans l'imagination de Stephan Martinez et dans les cuisines de ses établissements. Doté d'une forte sensibilité à l'environnement, il fait alors un double constat. D'un côté, en l'absence d'un tri spécifique et d'une collecte sélective, les biodéchets des restaurateurs sont ramassés avec les ordures des ménages et sont systématiquement incinérés ou enfouis. D'un autre côté, nos sols s'appauvrissent et des apports organiques permettraient d'enrichir efficacement les terres agricoles et les jardins.

Fort de cette logique, Stephan se forme au compostage, et dès 2007 devient le premier restaurateur à valoriser les déchets organiques avec des vers de terre (lombricompostage), selon un principe puissant autant que simple. Il crée alors un mini-composteur appelé "Moulibox" afin de sensibiliser petits et grands aux bienfaits du compostage, jusqu'à ce qu'en 2012, le contexte réglementaire évolue et impose progressivement aux restaurateurs de trier et valoriser leurs biodéchets. Il met son expérience à la disposition de tout le secteur de la restauration et initie le projet Moulinot Compost et Biogaz.

Les valeurs de l'entreprise



Votre geste de tri signifie énormément ! Il s'agit du premier maillon qui permet à des exploitants agricoles de transformer vos biodéchets en énergie verte pour tous et en fertilisants naturels pour les sols agricoles. La qualité de ce geste assure la qualité du retour au sol ! Les déchets alimentaires sont l'or de demain. Ils ont le pouvoir, sous forme de compost, de nourrir rapidement les sols ; sous forme d'énergie verte, de participer à l'autonomie énergétique. La réglementation évolue, dès le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour les particuliers et professionnels. Depuis 2019, Moulinot possède l'agrément « entreprise d'insertion » délivré par la DRIEETS et met en place des actions pour participer à la création d'une société plus inclusive, plus solidaire et plus soucieuse de son environnement.

Ainsi, cette Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) collecte et valorise les déchets alimentaires de professionnels comme de particuliers, notamment grâce au travail de femmes et d'hommes accompagnés vers l'emploi durable et l'inclusion sociale, à travers deux métiers : Chauffeur e/collecteur trice de biodéchets / Eco-animateur trice/Guide composteur. Retrouvez toutes les informations sur l'entreprise sur le site

moulinot.fr .

En attendant l'inauguration



Le 27 avril dernier, Monsieur le Maire s'est rendu sur le site du déconditionneur de déchets, accueilli par Sébastien Roussel, Directeur régional de l'entreprise Moulinot et son équipe. Le site sera en service avant l'été, et traitera les biodéchets alimentaires des collectivités. Une visite instructive qui a permis de constater que ce site sera parfaitement respectueux de l'environnement. Nous communiquerons régulièrement sur l'entreprise, qui présente toutes les qualités pour devenir un acteur majeur de la commune.

Source site internet : moulinot.fr

La cause animale : que faire si vous constatez ou supposez une maltraitance sur un animal ?

En cas de mauvais traitement sur un chien ou un chat, il est important de contacter les autorités compétentes pour signaler ces actes de maltraitance. En France, la personne à prévenir dépend de la situation et du lieu de résidence de l'animal maltraité.

En général, le premier signalement se fait en contactant la mairie dans laquelle l'animal peut sembler maltraité. Le maire a en effet la responsabilité de veiller au respect de l'ordre public, et peut donc prendre des mesures pour faire cesser les actes de maltraitance. Il peut également saisir la police municipale ou la gendarmerie pour enquêter sur les faits et prendre les mesures nécessaires pour protéger l'animal.

Il est également possible de contacter une association de protection animale, comme la SPA (Société Protectrice des Animaux) ou la Fondation Brigitte Bardot. Ces associations ont pour mission de protéger les animaux maltraités et de les secourir. Elles peuvent intervenir pour constater les actes de maltraitance et prendre en charge les animaux concernés.

Enfin, il est également possible de contacter les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), anciennement Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV). Cette administration a pour mission de veiller à la protection et au bien-être des animaux, ainsi qu'à la santé publique. Elle peut intervenir pour enquêter sur les faits et prendre les mesures nécessaires pour protéger l'animal maltraité.

Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, **est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.**

Les numéros utiles : 01.60.60.85.55 (Mairie) / 01.64.10.59.03 (Police Municipale) / 01.60.56.54.60 (SPA de Vaux le Pénil) / 01.64.52.17.13 (Sacpa -fourrière- de Vaux le Pénil) / 01.64.41.37.00 (D.D.P.P 77)

Louis Pasteur - Cela s'est passé en Seine-et-Marne !



Vous connaissez certainement Pouilly-le-Fort, un hameau de Vert-Saint-Denis, au moins pour l'avoir traversé ou avoir visité sa maison d'école, mais saviez-vous qu'eut lieu là-bas une expérience au retentissement international ?

C'est au milieu du XIX^{ème} siècle que réapparût avec une extrême virulence, la maladie du charbon appelée aussi anthrax qui décimait alors les troupeaux de moutons, vaches et chevaux. C'était un véritable fléau pour le monde paysan. La maladie semblait apparaître spontanément dans les pâtures, en réalité des champs contaminés par les spores extrêmement résistantes de la maladie, d'où la dénomination de « champs maudits ».

Dès 1880, des vétérinaires, Henry TOUSSAINT et Pierre Victor GALTIER, avaient été à l'origine d'un premier vaccin avec une efficacité malgré tout limitée. Louis PASTEUR, né à Dole (Jura) en 1822, chimiste de formation et pionnier de la microbiologie moderne, était déjà connu pour ses multiples travaux dont ceux sur le choléra des poules. En février 1881, lors d'une séance à l'académie des sciences, il déclara avoir trouvé une méthode d'atténuation du virus du charbon en vue de la fabrication d'un vaccin. Louis PASTEUR prouva l'efficacité de son vaccin, mis au point à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort avec ses jeunes collaborateurs Charles CHAMBERLAND et Emile ROUX sur proposition de la société d'agriculture de Melun.

C'est dans la ferme d'Hippolyte ROSSIGNOL, vétérinaire melunais, à Pouilly-le-Fort, qu'eut lieu l'expérimentation en présence de nombreux témoins. Elle fut effectuée sur une population de 50 moutons. Un premier échantillon de 25 ovins sera vacciné en deux injections d'une forme virale atténuée les 5 et 17 mai 1881. L'autre échantillon ne le sera pas. Le 31 mai on inoculera le virus actif de la maladie à l'ensemble des moutons. Les 25 animaux vaccinés résisteront, les 25 autres succomberont à la maladie.

Pour immortaliser la réussite de cette expérimentation, une statue, oeuvre d'André HOUDAIN, fut érigée à Melun, boulevard Victor Hugo. Elle a été détruite par les allemands pour fabriquer des canons lors de la deuxième guerre mondiale. Il en reste une maquette, exposée dans la maison d'école de Pouilly-le-Fort. La ferme de l'expérimentation, renommée « le clos Pasteur » est maintenant propriété de la commune de Vert-Saint-Denis.

Fort de ses recherches, Louis PASTEUR mettra au point en 1885 le vaccin contre la rage, maladie mortelle et s'illustrera en faisant vacciner un petit alsacien mordu par un chien enragé : Joseph MEISTER à qui il sauva la vie.

La vie associative

Le Comité des Fêtes

Chères Réaltaises, chers Réaltais,

Le comité des fêtes remercie les participants pour les dernières manifestations organisées. Nous vous attendons toujours plus nombreux lors de nos prochains événements, afin de partager d'autres moments conviviaux dans notre beau village.

Pour plus d'informations, notre page Facebook [Comité des fêtes de Réau](#) est accessible à tous. N'hésitez pas également à nous contacter par mail à reau77.comitedesfetes@gmail.com ou par téléphone au 06 29 26 75 15.

Nous vous remercions pour votre soutien.

Bien à vous tous.

Les Bénévoles



Soirée de la Saint-Sylvestre
31/12/2022



Soirée de la Saint-Sylvestre
31/12/2022



Lofo / Galette
15/01/2023

La vie associative

Le Comité des Fêtes



Loto / Galette
15/01/2023



Soirée cinéma
18/03/2023



Soirée cinéma
18/03/2023



Soirée cinéma
18/03/2023



Vide-greniers
14/05/2023

La vie associative

Course cycliste : Les Rayons de l'Avenir



Le 15 avril dernier, Les Rayons de l'Avenir, club de Brie-Comte-Robert, organisait comme chaque année, une course cycliste, réservée aux jeunes espoirs de la petite reine. Une belle ambiance et des défis de vitesse ou d'agilité ont été réalisés par de petits génies en herbe.

Course cycliste : Le souvenir Mathieu Pochon



Le 4 juin, dernier c'était au tour de l'USRO cyclisme de Ris-Orangis d'investir, comme chaque année, le hameau de Villaroche, pour la course « Souvenir Mathieu Pochon ». Plus de 150 cyclistes de tous âges et de tous niveaux étaient engagés dans cette course qui s'est déroulée sous un soleil éclatant.



La vie associative

Club de Loisirs de Réau

Le club de loisirs de Réau organisait le 5 avril dernier, un concours de belote, et le 3 mai, un loto. L'occasion de partager un bon moment autour du jeu, du hasard et parfois de quelques stratégies à la belote. Retour en images !



Concours, jeux, sorties au restaurant ou au bowling, nos anciens savent s'occuper l'esprit et profiter de la vie !

Réau Bien-Être



Réau Bien-Être

Hatha-yoga

tous les mardis de 19h à 20h15

A partir du 12 septembre 2023

tarifs : 165 € l'année ou 65 € le trimestre

Essai gratuit le mardi de votre choix

Pour adolescents et adultes

Permet de développer tous les muscles du corps.

Associe les bienfaits d'ordre physique, mental, émotionnel et spirituel.

Séances organisées autour de postures, d'exercices de respiration et méditation.

Effets bénéfiques sur le stress, la confiance en soi, la concentration et la souplesse.



Renseignements : Réjane VALTON : 06 81 74 62 67 - Inscriptions : Maria REGANHA : 06 71 09 57 98

Info Grand Paris Sud

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes naturellement présents dans le sol. Il peut être réalisé en tas ou en composteur. Le produit obtenu, le compost, est un amendement très utile pour le jardinage.

Cette pratique a pour avantages de :

- Réduire la quantité de déchets organiques (épluchures, thé, restes de repas, etc.) dans votre poubelle d'ordures ménagères.
- Réduire les allers/retours à la benne à déchets verts ou à la déchèterie.
- Produire du compost, bénéfique pour vos plantations.



The infographic features a green background with a white line-art illustration of a plant growing from a stack of three compost bins. Below the illustration, the text reads: 'Composter ses déchets', 'Pour tout savoir sur la réduction des déchets et le compostage, suivez les conseils de coach Nathalie, maître composteur à Grand Paris Sud !', and 'C'est simple et facile, à vous de jouer !'. It also states 'Ce composteur vous est offert par Grand Paris Sud' and provides two QR codes labeled 'La recette' and 'La méthode'. At the bottom right, there is a logo consisting of a green circle with a white shape inside, and the website address 'dechets.grandparissud.fr'.

Composter ses déchets

Pour tout savoir sur la réduction des déchets et le compostage, suivez les conseils de coach Nathalie, maître composteur à Grand Paris Sud !

C'est simple et facile, à vous de jouer !

Ce composteur vous est offert par Grand Paris Sud

La recette

La méthode

dechets.grandparissud.fr

Pour toutes questions sur les déchets, vos conteneurs, jours de ramassage et obtenir gratuitement un composteur de jardin : Contactez le 0 800 97 91 91 ou services.urbains@grandparissud.fr. Le tri des biodéchets sera bientôt obligatoire, nous travaillons avec les services de Grand Paris Sud, sur une solution pour les habitants de Réau.

Les services périscolaires

« Hip Hippique Houra » - séjour vacances

Du 24 avril au 28 avril dernier, dix-huit petits réaltais, âgés de 6 à 11 ans, ont eu la chance de participer au premier "Séjour Vacances" organisé par la Commune en collaboration avec notre partenaire l'UFCV.

Les enfants ont profité d'un magnifique domaine situé en Normandie et ont participé à de nombreuses activités dont le thème principal était la découverte du monde équestre.

Ils ont partagé tous ces moments de bonheur avec leur famille grâce à un blog quotidien dans lequel toutes les activités étaient relatées.

Au retour, nous avons retrouvé des enfants enthousiasmés par leur séjour et pour certains cela était la première fois qu'ils parlaient ainsi.

Ce voyage a été financé à 25% par les parents, le reste a été pris en charge par la Commune.

La Commune est ravie d'avoir pu contribuer à ces temps de bonheur et de détente pour les enfants de Réau.



Les enfants de l'accueil de loisirs rendent visite à nos aînés



Le 7 juin dernier les enfants présents à l'accueil de loisirs se sont rendus à la maison de retraite du Plessis-Picard accompagnés par Karen et l'équipe encadrante de l'UFCV pour une journée avec nos aînés.

Au programme :

- Échange avec les résidents.
- Visite de la ferme pédagogique récemment installée sur les espaces verts de la maison de retraite.
- Plantation de graines de petits pois.
- Participation à la tonte d'un mouton.
- Distribution de nourriture aux animaux.



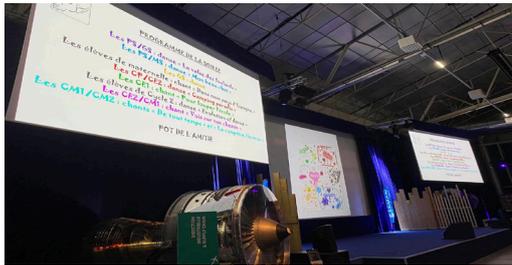
Les enfants comme les résidents ont passé une agréable journée entre eux avec des moments de rires et de bonheur communs.

Expérience à renouveler très vite !

Merci au personnel de la maison de retraite pour cette belle initiative et leur accueil toujours aussi chaleureux.

L'école de La Colombe

Le spectacle de fin d'année



Mais quelle belle soirée que celle du spectacle de fin d'année de l'école de la Colombe qui s'est tenue le 2 juin dernier ! Des enfants enthousiasmés, des enseignantes « à fond » et des parents au rendez-vous, que pouvions-nous rêver de mieux ? Couleurs, rythmes et ravissements étaient de la partie pour un spectacle riche et avec des chants très bien interprétés par les enfants. Quant aux chorégraphies, elles ont enchantés les enfants et le public.

Les participants ont de plus eu le plaisir de se retrouver autour du « pot de l'amitié » organisé par l'APE La Colombe.

Merci à tous les organisateurs pour cette très belle soirée qui ponctue l'année scolaire 2022-2023 qui est, pour certains, la dernière année au sein de l'école de La Colombe.

Ce fut également l'occasion de dire au revoir à la Directrice, Madame DA SILVA, et de la remercier pour toutes ces années passées au sein de notre école. Elle aura marqué de son empreinte l'école tantôt en tant qu'enseignante, tantôt en tant que Directrice. Nous la remercions pour son implication et sa bonne humeur.

Un grand merci aux enfants qui se sont investis dans les préparatifs de cette belle soirée et qui nous ont donné un très beau spectacle.



Brèves des conseils municipaux

Lors du Conseil Municipal du 13 Avril 2023, les élus ont :

- Approuvé le compte de gestion 2022.
- Voté le compte administratif 2022.
- Délibéré pour l'affectation du résultat 2022.
- Décidé de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2023.
- Voté les subventions à verser aux associations pour 2023.
- Voté le budget primitif 2023.
- Délibéré pour la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Approuvé la convention d'intervention foncière entre l'EPIFIF, l'EPA, et la commune de Réau.
- Approuvé la convention territoriale globale intercommunale 2022-2026 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

Lors du conseil municipal du 15 mai 2023, les élus ont :

- Approuvé le règlement intérieur des services péri et post scolaires : cantine, garderie, centre de loisirs, pour l'année scolaire 2023-2024.
- Fixé les tarifs ses services péri et post scolaires pour l'année 2023-2024.
- Fixé les tarifs de repas portage pour l'année scolaire 2023-2024.
- Approuvé les conditions d'accès au centre de loisirs pour l'année scolaire 2023-2024.
- Délibéré sur les taux de la part communale de la taxe foncière.
- Approuvé la convention d'adhésion au fonds de solidarité logement 2023.
- Approuvé la convention avec le Centre de Gestion 77 pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel.
- Décidé de verser une subvention exceptionnelle à l'association REAU JEUNES.
- Voté la décision modificative budgétaire n°01-2023.

Réseau pratique

La sécurité lors des promenades avec nos chiens

Le chien, cet ami fidèle de l'homme, a été apprivoisé depuis des siècles, indépendamment de sa race et de sa taille. Nos compagnons à quatre pattes ont besoin de sortir quotidiennement, de se dépenser et d'interagir avec leurs congénères. Il est important de respecter certains critères de sécurité lors de ces promenades, car nos toutous peuvent être victimes ou auteurs d'accidents.

Tenir le chien en laisse

Même si vous estimez que votre chien est sage et obéissant, le tenir en laisse permet de contrôler ses mouvements et d'éviter ainsi d'éventuels incidents tels que des bagarres avec d'autres chiens, des fugues, des collisions avec des véhicules ou des agressions envers des passants. En gardant votre chien près de vous en laisse, vous limitez les risques.

Utiliser une muselière si nécessaire

Certains chiens sont classés dans les catégories 1 et 2 (comme l'Amstaff, le Pitbull, le Rottweiler, le Tosa, etc.) Ces chiens, considérés comme "dangereux", doivent porter une muselière lorsqu'ils se trouvent sur la voie publique et doivent être promenés par une personne majeure. Il est important de rappeler que si votre animal est classé dans l'une de ces catégories, vous devez le déclarer en mairie.

Rester vigilant

Lors de nos promenades, il est possible de manquer d'attention, ce qui peut conduire à des rencontres imprévues, etc. Il est donc essentiel d'avoir toujours un œil sur notre animal. Il serait regrettable qu'un accident survienne (par exemple, sur la route, avec d'autres chiens, ou impliquant des enfants), car cela pourrait avoir de graves conséquences.

Ramasser les déjections

Ramasser les déjections de son animal doit être un réflexe. Au-delà de l'odeur et de la saleté, les excréments canins posent un problème d'hygiène. En effet, ils peuvent contenir des germes, des parasites et des microbes qui peuvent nous contaminer. En cas de non-respect de cette règle, une contravention de 35 € peut être dressée. La municipalité a d'ailleurs installé plusieurs distributeurs de sacs à déjections à différents endroits de la commune. Ramasser les excréments est un geste civique qui favorise le bien vivre ensemble.



Réau pratique

Annuaire des professionnels de Réau

Trois nouvelles entreprises ont souhaité apparaître dans notre annuaire professionnel. Nous leur souhaitons toute la réussite possible dans leurs nouvelles activités.



Vente en ligne de bijoux

Responsable : Stéphanie Jolly

Site Internet : <http://www.bijouxtop.fr/>



Biscuiterie artisanale, et pâtisseries orientales

Responsable : Fatiha Chennoufi

Contact : 06.59.54.13.93

Site Internet : <https://biscuiteriedorientetdailleurs.fr/>



Architecture et travaux de rénovation

Responsable : Virginie Padua

Contact : 07.68.13.28.62

Mail : virginiepadua@gmail.com

Calendrier de passage de la balayeuse

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues de la commune aux dates suivantes : **jeudi 20 juillet, jeudi 17 août, jeudi 14 septembre, jeudi 19 octobre et le jeudi 16 novembre 2023.**

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur la route les jours de nettoyage.

Tout stationnement gênant entravera le passage de la balayeuse et la propreté de nos rues en sera impactée.

Réau pratique

Horaires d'ouverture de la Mairie (du 10 juillet au 1er septembre 2023)

Accueil physique du public :

Lundi et Jeudi de 14h00 à 17h00
Mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 10h00 à 12h00

En dehors de ces permanences, accueil du public uniquement sur rendez-vous pris au préalable.

Accueil téléphonique : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Jour de fermeture de la Mairie : Mercredi toute la journée

Mairie de Réau
2 rue de la Croix des Anges
77550 RÉAU
01.60.60.85.55
accueil@reau.fr
Site : reau.fr

Événements à venir

Juin 2023 - Numéro 62

- **Air Legend**

9 et 10 septembre 2023



- **Journées Européennes du Patrimoine**

16 et 17 septembre 2023

- **Concert de Poche**
(Henri et Victor Demarquette, violoncelle et piano)

20 octobre 2023

- **Soirée Halloween organisée par le Comité des Fêtes**

28 octobre 2023

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT, Méline KLECZINSKI, Virginie PADUA

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC à 650 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

